

RÈGLEMENT

Article 1

La participation à la cinquième édition de Scénaristes en séries, le rendez-vous des séries TV et le remplissage du formulaire d'accréditation implique l'acceptation pleine et entière des termes du présent règlement.

OBTENTION ET UTILISATION DE L'ACCRÉDITATION

Article 2

Les demandes d'accréditations sont recevables jusqu'au vendredi 24 septembre 2010. Afin d'être pris en compte, le formulaire d'accréditation doit être rempli intégralement.

Article 3

Le formulaire n'est qu'une demande d'accréditation et n'engage en aucun cas les organisateurs de l'événement à y accéder. L'accréditation sera délivrée sous réserve de l'acceptation de la demande par les organisateurs. Scénaristes en Séries se réserve le droit de refuser une demande d'accréditation notamment pour des raisons d'incompatibilité avec la bonne marche de l'événement ou son bon déroulement. Dans ce cas, une décision motivée parviendra au demandeur.

Article 4

L'organisation se réserve le droit de retirer l'accréditation à un participant pour un comportement contraire à l'ordre public, ou au bon déroulement de l'événement. Aucun remboursement ne pourra être réclamé de ce fait.

Article 5

Scénaristes en Séries ne peut garantir l'obtention d'accréditations tardives, après la date limite d'inscription et durant la période de l'événement.

Article 6

L'accréditation est strictement personnelle et incessible.

Article 7

L'accréditation est valable pour une personne. Elle est nominative. L'accréditation est matérialisée par un badge dont le port est obligatoire afin d'accéder à l'événement. L'accès aux débats, dîners et autres événements sera refusé aux personnes ne portant pas leur badge. Aucun remboursement ne pourra être réclamé de ce fait.

PERSONNES CONCERNÉES PAR CETTE DEMANDE

Article 8

L'accréditation pourra être accordée exclusivement aux professionnels de l'audiovisuel (scénariste, réalisateur, producteur, diffuseur, compositeur, comédien, technicien, représentant des institutions...)

Article 9

L'accréditation n'est valide que pour la 5^{ème} édition de Scénaristes en Séries « Le Rendez-vous des séries TV », qui se tiendra du 15 au 17 octobre 2010 à Aix-les-bains.

UTILISATION DE L'ACCRÉDIATION

Article 10

L'accréditation donne accès à ce qui suit :

- Les débats, master classes et tables rondes organisés dans le cadre du 5^e Rendez-vous des séries TV à Aix les Bains
- Les projections au théâtre du Casino Grand Cercle et au cinéma Victoria les 15 et 16 octobre 2010
- Les cérémonies et soirées d'ouverture et de clôture des 15 et 16 octobre 2010
- Les dîners officiels des vendredi 15 et samedi 16 octobre.
- L'espace « professionnels » situé au sein du salon Lamartine du Casino Grand Cercle
- Le Club Night Cocoon et le Murphy's bar du Casino Grand Cercle les vendredi 15 et samedi 16 octobre et les open bars organisés par l'association
- Le pool de véhicules officiels sur réservation auprès du service approprié pour les déplacements lors de l'événement (sous réserve de disponibilité)

Article 11

Ne sont pas compris dans l'accréditation et restent à la charge du participant :

- Les frais de transport jusqu'à Aix-Les-Bains
- Les frais d'hébergement
- Les déjeuners
- Tous frais accessoires non mentionnés précédemment dans les éléments pris en charge par l'accréditation.

Scénaristes en séries ne gère pas les réservations d'hôtel pour les accrédités. Les détenteurs d'une accréditation ont accès aux tarifs négociés auprès des hôteliers partenaires de la manifestation. Afin de bénéficier de ces tarifs, ils doivent procéder à la réservation via la plateforme hébergement mise en place par l'office de tourisme d'Aix-les-bains et accessible via le site de Scénaristes en Séries www.scenaristesenseries.com et régler leur réservation en ligne.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des prestations hôtelières fournies par les établissements accueillant les participants.

Article 12

Les participants acceptent d'être filmés ou photographiés pendant la durée de l'événement. La diffusion des images réalisées dans le cadre de la manifestation se fera exclusivement dans un cadre promotionnel ou informatif : dans les publications de la manifestation, et de ses partenaires, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur le site web de Scénaristes en Séries ou de ses partenaires ainsi que lors d'événements organisés par Scénaristes en Séries. Ces utilisations ne pourront en aucun cas donner lieu à une rétribution ou au versement de droits à l'image envers les participants.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Article 13

L'association Scénaristes en Séries se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées, lesquelles seront alors portées à la connaissance des personnes accréditées qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.